



Dakar, le 26 AVR 2019

LE PRÉSIDENT EN EXERCICE

A  
Tous les Ministres des Etats et  
Gouvernements membres de la  
CONFÉJES

Réf. - 00321

Objet : Notification de vacance de poste au Secrétariat général  
de la CONFÉJES

**Madame, Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 20 des Statuts du Personnel de la CONFÉJES, la 14<sup>ème</sup> Réunion du Bureau qui aura lieu en Guinée procédera à la nomination au poste de Directeur Administratif et Financier Adjoint.

Tout État ou gouvernement membre de plein droit à jour de ses cotisations statutaires peut présenter un candidat à ce poste.

Les candidats aux fonctions de Directeur Administratif et Financier Adjoint doivent être des cadres supérieurs et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en rapport avec la fonction à occuper.

La durée du mandat est de trois (3) ans renouvelable une fois assortie d'une période d'essai de six (6) mois.

Les candidats(es) doivent constituer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes prévues à l'article 12 des Statuts du Personnel de la CONFÉJES :

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée des titres et diplômes ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- une attestation du Ministre de la Fonction Publique du pays ou de tout organisme concerné, précisant la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFÉJES.

.../.

